



Contre la répression anti-syndicale dans l'Éducation

Dimanche 4 septembre, Kai Terada, co-secrétaire départemental de SUD éducation 92 et enseignant au lycée Joliot-Curie de Nanterre (92), s'est vu notifier par le rectorat une suspension de 4 mois. Jeudi 22 septembre, au lendemain d'un rassemblement d'ampleur devant le ministère, Kai recevait du rectorat son arrêté d'affectation dans un établissement, rendant effective la "mutation dans l'intérêt du service" dont il fait l'objet.

Il s'agit manifestement d'un nouveau cas de répression anti-syndicale. Les justifications données par le rectorat à sa mutation mentionnent notamment le fait que son militantisme déborde « l'exercice normal d'une activité syndicale ». Et effectivement, Kai est bel et bien un militant syndical actif au niveau local, régional comme national, depuis de nombreuses années : c'est cela qui a motivé l'administration à engager des poursuites contre lui.

Avec Macron, la répression anti-syndicale a pris une ampleur inédite, dans les rassemblements, manifestations, et y compris dans les établissements scolaires. La mobilisation contre la mise en place des E3C en 2019 a entraîné une vague de répression très forte, contre les personnels et les lycéen·nes au lycée de Melle (79), au lycée Mauriac de Bordeaux (33), au lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand (63), mais aussi dans notre département, au lycée René Cassin de Monfort-sur-Meu ou encore par la mutation d'Édouard Descottes du lycée de Jean Macé.

Au-delà des mobilisations, le développement de pratiques managériales autoritaires touchent de plus en plus de personnels : à l'école Marie Curie de Bobigny (93) ou à l'école Pasteur de Saint-Denis (93), des « mutations dans l'intérêt du service » ont été utilisées à l'encontre d'enseignant·es.

A chaque fois, nos organisations se sont fortement mobilisées pour soutenir les collègues.

La répression contre Kai Terada s'inscrit donc dans une vague de procédures de mutations "dans l'intérêt du service", en réalité des opérations de répressions anti-syndicales déguisées. Celles-ci, facilitées par la loi de transformation de la Fonction publique de 2018, sont devenues un outil, pour la hiérarchie administrative, pour se débarrasser à peu de frais des enseignant·es syndicalistes, sans procédure contradictoire. C'est bien souvent le "climat" de l'école ou de l'établissement qui est invoqué de manière abusive.

Cette vague de répression se poursuit donc avec le ministre Ndiaye. Elle doit cesser définitivement : les droits syndicaux, le droit de grève et de manifestation ne doivent en aucun cas être entravés.

Nos organisations exigent que Kai Terada, ainsi que tous les personnels de l'Éducation nationale concernés soient rétablis immédiatement dans leurs fonctions et que le motif de la suspension soit communiqué à Kai.

Nous demandons que le Recteur de Rennes réintègre Edouard Descottes sur son poste.

Nous dénonçons ces multiples suspensions et mutations comme autant d'entraves et tentatives d'intimidation à l'exercice du droit syndical et revendiquons l'abrogation de la Loi de la transformation de la Fonction publique.

C'est pourquoi nos organisations appellent l'ensemble des personnels à un rassemblement le mardi 11 octobre à 17h30 devant la DSDEN.